

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2023_017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 juillet 2023

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 8
de Votants 9

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Travaux de réfection de voirie 2023

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris

Absents :

Excusés : Bénédicte ESMIOL-PAUL, Jean-Louis ROUSSELET, Christian GASSEND

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Marc GORSKI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/06/2023

Vu le code des collectivités territoriales:

Vu le code de la commande publique;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour les travaux de réfection de voirie chemin de Saint Jean, chemin des Couestes, impasse des Grands Chêne et sur la zone d'îlots à conteneurs de l'embranchement entre la route de Digne et de la route de la Clède.

Après étude des candidatures, la commission des travaux a décidé de retenir la proposition faite par l'entreprise Eiffage pour un montant.92 548.26 € HT soit 111 057.91 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Eiffage pour un montant 92 548.26 € HT soit 111 057.91 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Marc GORSKI

